

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL


Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le **lundi 12 décembre 2016 à 20h00** en la Salle du Conseil communal - Place Communale, 18 à 7830 Silly.


Le Directeur général f.f.,
Ch. HUYS



Le 02 décembre 2016


Le Bourgmestre,
Ch. LECLERCQ

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. C.P.A.S.
 - 2.1. Budget - Exercice 2017 – Approbation.
3. Finances
 - 3.1. Budget communal de l'exercice 2017 des services ordinaire et extraordinaire – Approbation.
 - 3.2. Vote d'un douzième provisoire.
 - 3.3. Vote du principe de certaines dépenses extraordinaires – Choix du mode de passation des marchés.
 - 3.4. Rapport prescrit par l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
 - 3.5. Zone de secours Hainaut Centre – Dotation 2017 – Approbation.
 - 3.6. Zone de Police Sylle et Dendre – Dotation 2017 – Approbation.
 - 3.7. Asbl SMUR de la Haute Senne – Désaffiliation – Approbation.
 - 3.8. Subventions communales inscrites au budget 2015 – Rapport du Collège communal au Conseil communal en vertu de l'article L1122-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Approbation.
4. Patrimoine communal
 - 4.1. Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) des salles communales – Approbation.
5. Travaux
 - 5.1. Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2017-2018 – Approbation.
6. Personnel communal
 - 6.1. Déclaration de vacance d'emplois.

7. Information
 - 7.1. Redevance communale pour l'occupation du domaine public - Exercices 2016 à 2019 et Redevance communale sur le prix de l'accueil de la maison d'enfants – Exercices 2016-2019 – Approbation de la tutelle.
8. Divers
 - 8.1. Information Ville de Tournai.

HUIS CLOS

9. Personnel communal
 - 9.1. Employé d'administration D4 – Nomination à titre définitif.
 - 9.2. Gradué spécifique B1 – Nomination à titre définitif.
 - 9.3. Employé d'administration D4 – Nomination à titre stagiaire.
 - 9.4. Gradué spécifique B1 – Nomination à titre stagiaire.
 - 9.5. Mise en disponibilité d'un membre du personnel.
10. Personnel enseignant
 - 10.1. Ratification de diverses délibérations.
 - 10.2. Annulation de la mise en disponibilité totale de deux membres du personnel.
 - 10.3. Annulation de la mise en perte partielle d'un membre du personnel.